



PROJET PEDAGOGIQUE
2023/2024
Local Jeunes 11-17 ANS
«Espace Cap Loisirs Jacques-Bébin»

SOMMAIRE

I. PROJET EDUCATIF	
II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE.....	
III. OBJECTIFS GENERAUX ET MOYENS MIS EN PLACE.....	
IV. L'EQUIPE D'ANIMATION... ..	
V. LES ANIMATIONS	
VI. EVALUATION.....	

I. PROJET EDUCATIF

Rappel des valeurs de l'association :

Les missions et activités de l'association Cap à Cité s'inscrivent dans une démarche d'Education populaire.

La définition retenue par Wikipédia pour « **Education populaire** » est : « *L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.* »

Souvent, on évoque la difficulté à définir l'éducation populaire. Il convient d'identifier que la difficulté n'est pas tant conceptuelle que liée à la diversité des actions et des modes d'actions.

De plus, l'éducation populaire a des origines plurielles et elle est constituée de plusieurs courants éducatifs.

La Charte de l'éducation populaire (2005) rappelle l'importance de la pédagogie comme « **art de s'éduquer par soi-même avec d'autres** » Les principes de l'Education Populaire sont fondés sur différentes valeurs qui sont également celles de l'association :

*Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.*

- L'Humanisme : Le socle sur lequel repose l'association.

L'humanisme c'est quoi ?

« Philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs »

Pour Cap à Cité l'humanisme repose sur quoi?

- Une attitude respectueuse à l'égard de tout être humain et le refus de tout ce qui peut l'appauvrir et l'opprimer.
- Le développement de la personne dans sa dimension individuelle et sociale.
- La reconnaissance de l'individu comme un être singulier et social.

-La Laïcité : un principe constitutionnel

La laïcité touche à tout ce qui est de caractère laïc, c'est-à-dire indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Pour Cap à Cité comment la développer ?

En développant des actions conduites avec notre public qui favorisent:

- Un engagement individuel et collectif pour agir en référence à la justice sociale, à l'égalité des droits et des chances.
- Un développement de l'esprit de tolérance, du respect de la personne, des lois, du pluralisme des idées et des convictions.
- Le refus du racisme des discriminations, des discours d'exclusion, des extrémismes et des ségrégations.

- La solidarité et la coopération : *une éducation au vivre ensemble*

Pour l'association il s'agit « d'un engagement moral d'entraide entre les membres de la société humaine. »

Comme tout engagement il nécessite que les personnes concernées puissent le comprendre afin de pouvoir y souscrire. Afin de faciliter cette compréhension Cap à Cité propose par ses actions :

- Un apprentissage du respect de l'autre, du cadre matériel et des règles de vie collectives.
- Une ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure et aux autres afin d'aller à leur rencontre et surpasser les préjugés.
- Le développement d'un esprit d'entraide et de coopération permettant le partage des connaissances et des compétences.

-La démocratie : *une exigence associative*

Par définition : La démocratie est une société libre et surtout égalitaire où le peuple est souverain.

Ce qui est important pour Cap à Cité, c'est que la société permette à tous ses citoyens d'acquérir des compétences à son bon fonctionnement. Il s'agit donc d'un cercle vertueux où le système permet à tous un accès aux savoirs et aux compétences nécessaires à sa pérennisation.

Pour cela il est nécessaire de fournir à nos publics des espaces d'implication sociale où ils vont acquérir des repères légaux et institutionnels. Ces derniers pourront être mis en pratique en utilisant des outils de participation rendant l'ensemble de nos adhérents acteurs de leurs loisirs et de la société dans laquelle ils vivent.

- L'égalité dans l'accès aux loisirs et à la formation

Le loisir pour tous est rendu possible grâce à l'existence de plusieurs sites d'accueils qui ont été créés ou améliorés sur le territoire, mais aussi à une tarification adaptée aux revenus des familles.

A l'intérieur de ces espaces un point d'honneur est mis sur la valorisation des pratiques individuelles et/ou collectives en association avec les parents que nous impliquons au maximum.

En effet, le Conseil d'administration est composé d'élus, de responsables associatifs (Association de parents d'élèves, Amicale Laïque...), des directeurs des écoles et de toutes personnes, sensibles et concernées par les problématiques afférentes à l'enfance et la jeunesse de leur territoire.

Le bureau de l'association est composé de personnes souhaitant s'investir sur l'enfance et la jeunesse et sont élus pour trois ans.

L'égalité dans la formation, concerne tout d'abord les salariés de l'association. En effet dans un souci de qualité de service, Cap à Cité s'engage à donner la possibilité à ceux-ci d'avoir accès à des formations. Pour que celles-ci soient les plus riches possible les personnes seront accompagnées tout au long de leur parcours sur le terrain et un financement de sa formation par un OPCO lui sera attribué. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la conduite d'actions éducatives.

D'autre part, l'association tend à favoriser les formations formelles ou non-formelles de ses adhérents, des étudiants, des élèves et de ses bénévoles. Nous mettons en place un processus d'accompagnement personnalisé pour chacun de nos stagiaires et toute l'équipe pédagogique est impliquée dans cette démarche.

Les formes d'animations

1/ **Une animation à dominante de Loisirs** où des activités récréatives, de détente et de rencontres sont proposées aux jeunes à travers des programmations culturelles et sportives. Ces activités favorisent la découverte et la pratique de nouvelles disciplines mais aussi la rencontre et la constitution de groupes de jeunes.

Les temps de loisirs qu'offrent notamment les animations d'un accueil jeunes leur permettent de prendre confiance dans « l'être en groupe », dans un lieu autre que familial, scolaire ou public. Ainsi, ces activités de loisirs offrent aux jeunes la possibilité de s'inscrire dans une évolution progressive vers des dynamiques participatives.

2/ **Une animation à dimension éducative** pour la laquelle les jeunes ont la possibilité de construire leur propre programmation d'activités. En exerçant leurs capacités à s'inscrire dans des projets, cette forme d'animation jeunesse leur offre la possibilité de développer leur propre dynamique d'engagement individuel au service du collectif. L'animation jeunesse repose alors sur les initiatives des jeunes eux-mêmes et non plus sur des programmations d'activités organisées pour eux. L'animation jeunesse les accompagne dans cette démarche, les aides à faire émerger, à construire et à organiser des projets de loisirs individuels ou collectifs. Ces activités nécessitent une implication des jeunes et un entretien constant de l'engagement de chacun. C'est à travers ces dynamiques que se joue l'apprentissage à l'autonomie, dans l'apport de l'expérience de nouveaux savoir-faire et savoir-être. C'est dans cette démarche collective qui favorise la socialisation et la responsabilisation que les jeunes s'affirment comme acteurs de leurs loisirs et progressent vers l'autonomie.

3/ **Une animation à dimension sociale et locale.** De nombreux travaux sociologiques sur la jeunesse montrent à quel point, il est à la fois essentiel et difficile aujourd'hui pour un jeune de s'intégrer à la vie « adulte », à la vie publique et plus largement à notre société. Même si chaque jeune aspire à trouver sa place dans le monde aujourd'hui, le cheminement et le processus se fait très progressivement et la période de maturation est de plus en plus longue. Or, le temps des loisirs ou de l'inactivité, pour certains, est un temps où les jeunes sont peut-être plus disponibles et disposés à s'ouvrir sur ce qui les entoure. Ils disposent d'un temps particulier :

- Pour recevoir de l'information les concernant, notamment en matière de santé, de prévention, de vie sociale, de vie professionnelle ;
- Pour disposer d'occasions leur permettant de s'investir dans la vie sociale d'un territoire.

L'ambition de l'animation jeunesse prend alors une tout autre nature, à la fois nouvelle et différente. Il s'agit de créer des espaces d'échanges, d'implication et d'information pour permettre aux jeunes :

1. De trouver leur place dans la vie d'un territoire,
2. Dans le même temps, de bénéficier des systèmes d'aide et de soutien favorisant son parcours professionnel.

Ces trois formes d'animation s'articulent en complémentarité les unes avec les autres.

Des grands objectifs

Le Local Jeunes est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes :

- Les animateurs et les jeunes
- Les jeunes entre eux
- Les parents et les jeunes
- Les adultes entre eux
- Les jeunes et les acteurs locaux (associations, collège...)
- Les jeunes et les élus

Le Local Jeunes construit, de manière permanente, entre les animateurs et les jeunes, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptés à la réalité de leurs âges, de leurs compétences et de leurs besoins.

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes d'interventions pédagogiques :

Le « projet » étant un moyen essentiel de développement et de socialisation du jeune. Les animateurs s'appuient sur quatre approches complémentaires pour la réalisation de projets jeunes.

1. Faire découvrir la faisabilité de projets ;
2. Donner la possibilité de s'exercer au montage de projet ;
3. Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet ;
4. Valoriser leur engagement et leur investissement.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 types d'activités :

1. Des espaces pré-structurés et permanents ;
2. Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
3. Des petits et grands événements ;
4. Des projets transversaux.

La pédagogie du choix du jeune :

- Mise en place d'activités diversifiées sans pousser les jeunes à consommer, mais au contraire en les associant à la création.

Le Local Jeunes est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des jeunes et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement et d'expression.

Le projet éducatif local

Le projet éducatif de la commune en direction de la jeunesse définit des objectifs éducatifs généraux précis :

- Développer un accueil adapté, de qualité pour les familles
- Eduquer à la citoyenneté et à la vie collective
- Favoriser la mise en valeur de patrimoine et de l'environnement (éco-citoyenneté)
- Favoriser la mobilité et l'ouverture au monde
- Développer l'implication des jeunes et leur sens des responsabilités
- Développer l'accompagnement de projet

Durant l'année plusieurs projets vont être menés :

- ✓ Le projet passerelle consiste à préparer les enfants de l'accueil de loisirs à se familiariser avec le Local Jeunes.

Plus concrètement : nous proposons aux plus grands du Centre de Loisirs de fréquenter le Local Jeunes lors de certains temps d'animation sur le centre ou en activité extérieur lorsque la sortie est commune.

Cela permet de faire connaître le fonctionnement du Local Jeunes et également de préparer l'enfant tout en prenant en compte son rythme.

- ✓ Projets spontanés à l'initiative des jeunes.
- ✓ Les séjours : 2 à 3 séjours de 5 à 8 jours seront proposés.
- ✓ Les échanges européens (programme Erasmus + et OFAJ) : 1 à 2 par an en France ou à l'étranger.

Le Règlement Intérieur.

Septembre 2023



Règlement intérieur Local-Jeunes

Le local-jeunes est Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Il est soumis à des règles d'accueil.

Le local jeunes est ouvert de 13h30 à 18h30 tous les mercredis, samedis, vacances scolaires et de 18h30 à 22h30 certains vendredis.

Pour les jeunes à partir de la 6^{ème} et dans la logique de « la Passerelle », durant l'été, les enfants de CM2 qui vont rentrer en 6^{ème}.

Le directeur du Local Jeunes est Ludovic ROBIN et directrice adjointe, Isabelle BINARD.

Il existe deux cas possible pour l'accueil des jeunes

1

Vous nous confiez votre jeune au local : il est donc adhérent à notre association

- Le jeune est sous notre responsabilité tout le temps de sa présence
- Il n'y a pas de préinscription obligatoire sauf pour les activités payantes et/ou les sorties.
- Il doit respecter les règles de vie du local.
- Vous devez remplir les documents obligatoires et payer l'adhésion annuelle de 25€.**
- Il peut arriver seul et rentrer seul **UNIQUEMENT** si vous avez signé l'autorisation. Sinon, vous devrez venir le chercher.

2

Un jeune vient aux équipements sportifs lui-même et entre dans le local

- Le jeune n'est donc pas adhérent à notre association et n'est donc pas couvert par notre assurance. Sa responsabilité civile est donc engagée.
- Il devra se présenter aux animateurs et donner son nom et son prénom
- Il lui est donc demandé de prendre connaissance des règles de vie du local et s'engage à les respecter.
- Il peut accéder, occasionnellement, aux jeux à disposition (baby-foot, arcade ...)
- Il ne peut pas participer aux activités et sorties organisées par le local**
- Il peut devenir membre de l'association à tout moment en faisant remplir les documents obligatoires par ses responsables légaux et en s'acquittant de l'adhésion.

II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- **ORGANISATEUR** : Association Cap A cité
- **Agrément JEP** :
Du 30 nov 2009 : N° 22jep151
- **Habilitation DJSCS 2023-2024** :
 - ✓ Péricolaire (Mercredis, Samedis et occasionnellement les vendredis soir) : n° 0220124AP000223-E01
 - ✓ Accueil de loisirs (vacances) : n° 0220124CL000223
- **LIEU** : 8, allée du stade, Espace « Cap loisirs Jacques Bébin » 22680 Binic/Etables-Sur-Mer
- **TYPE** : Accueil Collectif de Mineurs 11/17 ans
- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:**
 - ✓ Périodes scolaires : Mercredi : 13h-18h / Samedi : 13h30-18h30
 - ✓ Vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 13h30-18h30
 - ✓ Des horaires aménagées en fonction du programme : - Sorties à la journée de 9h à 18h
- Soirées de 18h30 à 23h30
- **Modalités d'inscription** :

Inscription administrative

L'accueil Collectif est ouvert à tous les jeunes à partir de la 6^{ème} jusqu'à ses 17 ans révolus.

Et dans la logique de « la Passerelle », durant l'été, les enfants de CM2 qui vont rentrer en 6^{ème}.

La demande d'inscription de l'enfant est faite par les ou le responsable(s) légal(e) du jeune en téléchargeant le dossier administratif annuel disponible en ligne sur le site **portail-famille** ou au format papier disponible au secrétariat du local Jeunes.

L'adhésion est valable jusqu'au 30 juin suivant et renouvelable pour an chaque 1^{er} juillet.

- **CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE :**

LOCAUX :

L'espace « Cap Loisirs, Jacques BEBIN » situé 8 Allée du Stade, 22680 Binic/Etables-sur-Mer, est un ERP de type R de catégorie 4, inauguré en Novembre 2020. Il comprend un hall d'entrée, des toilettes pour le public, un open-space pour les salariés, des toilettes pour les salariés, une salle d'activité, une partie Cafétéria/Kitchenette, un espace Point Info Jeunesse, un atelier pour les activités manuelles et une réserve pour entreposer le matériel pédagogique.

La superficie totale est de 244,4 M².

EQUIPEMENTS A DISPOSITION

Structure municipale : Gymnase, Skate-parc, City-Stade, Cours de Tennis...

MATERIEL

Un stock de matériel fongible nécessaire aux différentes activités de l'ACM, le matériel suivant les thèmes abordés, mobilier de rangement par groupe. Matériel de reproduction, fournitures de bureau.

FINANCIER

La gestion est assurée par le directeur de Cap à Cité. Cette gestion doit répondre aux besoins financiers de l'activité et être cohérente avec le budget global de la structure.

HUMAIN

L'encadrement est conforme au nombre d'animateur diplômé, stagiaire et non diplômé en lien avec l'effectif prévu.

Equipe composée de CEE principalement.

III. OBJECTIFS GENERAUX

- **FINALITES EDUCATIVES**

- ✓ **Favoriser l'intégration du public adolescent dans la structure**, pour qu'il s'approprié l'espace et que la Cité de la Jeunesse soit un lieu de référence pour les jeunes.
- ✓ **Favoriser l'émancipation de l'adolescent** dans le respect de la différence du droit à la parole, effectué un travail de coéducation avec les parents.
- ✓ **Faciliter la mobilité des jeunes**, en favorisant des projets de découverte afin d'avoir une vision plus large du monde qui les entourent.
- ✓ **Insérer les adolescents dans la vie sociale locale**, afin qu'ils puissent devenir citoyen participatif et s'impliquer dans la vie de la commune.
- ✓ **Eduquer à la citoyenneté, à la vie collective**, accompagner l'adolescent sur du moyen et long terme pour l'amener à grandir et devenir citoyen participatif de demain.

OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE

Objectif péda N°1	Mettre à disposition un espace adapté (un lieu de référence)
Investir le temps libre des adolescents	Proposer des activités et animations permanentes (matériel à disposition)
Objectif péda N°2	Responsabiliser les adolescents dans le choix de l'activité, sa préparation, son organisation, afin de les rendre acteur de leurs loisirs.
Favoriser l'émancipation du public adolescent	Encourager à la vie en collectivité et la solidarité à travers des actions communes
Faciliter la mobilité du public	Prendre en compte la spécificité du public -11/14 ans -15/17 ans Mise en place des activités, sorties, de stages et séjours de découvertes culturelles, permettant l'ouverture locale, nationale et internationale

Objectif péga N°3 Impliquer les adolescents dans la vie de la commune	Participation aux manifestations de la commune (hip hop/carnaval..)
	Créer un lien intergénérationnel (associations locales, maison de retraite..)
Objectif péga N°4 Eduquer à la citoyenneté	Accompagner le public pour l'amener à grandir par des projets de prévention des conduites à risques , intervention de spécialistes dans les addictions aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, téléphone portable...) à la cigarette, l'alcool, les drogues... En lien avec notre Point Info Jeunes.
	Favoriser l'éco-citoyenneté Réalisation de projets de récupération et création avec des matériaux recyclables

- **L'HYGIENE, LA SANTE**

Objectifs, moyens et règles

Adapter le fonctionnement de l'accueil aux normes d'hygiène et de santé pour tous

Hygiène corporelle : les temps de la journée étant ponctués par des changements de lieux, d'environnement, implique une hygiène corporelle de base évidente et par une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

Tabac : Interdiction de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Alcool : Interdiction d'alcool sur la structure.

Drogue : Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure. (*Détention et ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions*)

Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons **tous** avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

Portable : les portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité) Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

Les repas : **Lors de sortie sans repas** : pique niques apportés par les jeunes.

Lors de sortie avec repas : Celui-ci sera pris auprès d'un prestataire extérieur (Restaurant, Traiteur,...)

Lors de soirée : Les repas seront élaborés en commun avec les jeunes dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

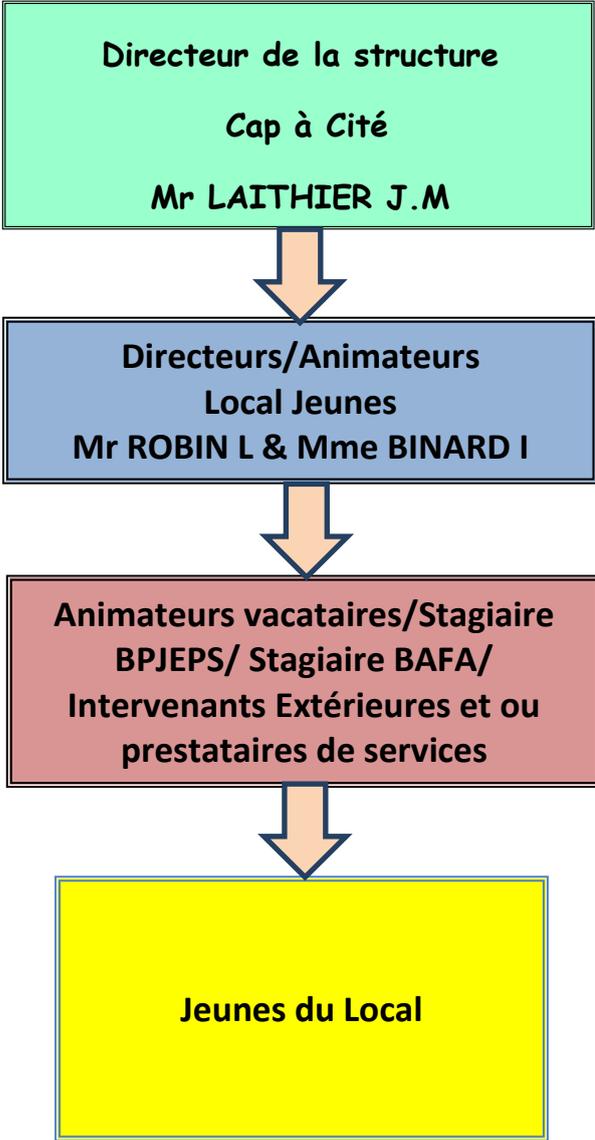
- **LES RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Les parents sont accueillis par la direction ou par l'équipe d'animation lorsqu'ils accompagnent leur enfant, sur RDV, à l'improviste...

Nous rencontrons que rarement les parents à l'espace jeunes alors il est très important de soigner la communication, avec eux, sous d'autres formes :

Par mail, réseaux sociaux, téléphone, affichage etc... afin d'informer de la vie de la structure et de l'association dans son ensemble.

IV. L'EQUIPE D'ANIMATION



- **RÔLE du personnel du local :**
 - **Rôle administratif :**
 - Le directeur se doit :
 - d'assurer l'aspect financier du centre
 - De veiller au respect de l'hygiène
 - De veiller à la sécurité physique, morale et affective du groupe
 - D'effectuer le lien entre le centre/les familles, le centre/la mairie, le centre/les prestataires, le centre/l'organisme.
 - De faire un bilan après chaque période
 - **Rôle pédagogique :**
- Le directeur se doit :
 - D'être garant du respect du projet pédagogique
 - D'être garant du bon fonctionnement du centre
 - D'être présent sur le terrain afin de soutenir son équipe
 - De former son équipe afin d'apporter des améliorations si nécessaire
 - D'animer des temps d'animations en collaboration avec l'équipe d'animateurs.
- **RÔLE DES ANIMATEURS:**
 - Les animateurs se doivent :
 - De prendre en charge les enfants en respectant les objectifs ci-dessus.
 - D'assurer la sécurité physique et morale des enfants.
 - D'organiser et animer les activités prévues.
 - Se doit de respecter le rythme de l'enfant.
 - D'encadrer les moments de la vie quotidienne.
 - De respecter les valeurs véhiculées dans le projet pédagogique.

- **EVALUATION DU PERSONNEL PERMANENT** : Cf. CCN ECLAT (ex convention de l'animation) avec entre autre l'évaluation annuelle et permanente des salariés
- **EVALUATION DES ANIMATEURS VACATAIRES** :

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordial cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question et d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du centre. En effet, elles permettent de pouvoir améliorer la qualité d'accueil.

Deux types d'évaluations seront menées : en collectif et en individuelle.

La réunion collective aura lieu une fois par semaine, cela permet de faire un retour sur vécu de chacun, sur les journées passées. Chacun aura la parole afin de délivrer son ressenti et de pouvoir réajuster l'action de chacun ou le planning si nécessaire.

Les entretiens individuels auront lieu une fois par semaine. Ils permettront de faire un bilan hebdomadaire personnalisé. Des objectifs seront fixés à chaque rencontre.

Ces réunions de régulation pourront être demandées par tous les membres de l'équipe en cas de nécessité.

Une attention particulière sera portée auprès des stagiaires. Chaque stagiaire sera évalué sur ses capacités et compétence en animation. Afin, de pouvoir visualiser la progression de chacun une grille d'évaluation (ci-joint en annexe) est utilisée. Une appréciation personnalisée sera donnée en fin de stage.

- **GESTION DE L'EQUIPE**

Le recrutement se fait en adéquation avec les besoins de la structure. Une équipe d'animation mixte aux différentes compétences a été formée.

L'équipe d'animation recrutée pour l'année et/ou l'été a été constitué afin d'avoir une équipe mixte et aux compétences diverses. L'objectif étant que chaque jeune peut se référer à un animateur.

A la fin de la période d'embauche de chacun, un bilan d'équipe et individuel sera fait.

- **ATTITUDE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

- ✓ Avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible... sans oublier d'être souriant et serviable.

- ✓ Entre animateur :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale.

En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public doit le ressentir.

- ✓ La vie de l'équipe :

Des moments conviviaux seront proposés toujours dans le but de créer une cohésion d'équipe. Ces moments auront lieu avant, pendant et après la période estivale. Je reste à l'entière disposition de l'équipe pour organiser ces moments primordiaux.

- ✓ Les pauses :

Chaque animateur doit avoir au minimum 30 minutes consécutives. Elles se prendront à tour de rôles en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

- ✓ Le téléphone :

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail :

- Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...)
- Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

- ✓ Les horaires :

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (accueil libre du matin, activités à la journée ou en après-midi, et soirées). Un roulement est proposé afin d'avoir un équilibre d'horaires au sein de l'équipe.

Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

- ✓ La tenue vestimentaire :

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc

nécessaire de prévoir une tenue qui permet de faire du sport à tout moment (notamment les baskets).

✓ Les règles de vie :

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les enfants durant leur temps de pause.

Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu' à l'interruption du contrat.

Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autres.

V. LES ANIMATIONS

La structure :

Un programme d'animation est mis en place sur la structure. Le programme a été élaboré afin de pouvoir répondre aux objectifs cités ci-dessus.

Les soirées :

Tout au long de l'année, des soirées sont proposées aux jeunes à une fréquence de deux par mois au sein de la structure et/ou en extérieur. Les jeunes seront à récupérer par leur représentant légal au Local Jeunes.

Les séjours :

Des séjours seront proposés en parallèle du Local Jeunes. Ces séjours auront des thèmes différents.

- ✓ Vacances d'hiver : Un séjour à la neige
- ✓ Vacances de printemps :
 - 2 séjours : Un séjour Surf à Saint-Pierre-Quiberon, la première semaine.
Un séjour culturel : « Puits du Fou et Futuroscope », la seconde semaine.
- ✓ Vacances d'été :
 - 1 séjour voile d'échange Européen au mois de Juillet
 - 1 séjour voile au mois d'Août
 - 1 séjour randonnée dans les Pyrénées

Identification de l'action	<u>FICHE</u> <u>Sorties à la journée</u> <u>Soirées</u> <u>et séjours</u>
Objectifs	<p>Favoriser la vie en collectivité et la solidarité Participer à l'autonomie des adolescents Respecter l'environnement Prise en compte de son capital santé</p>
Fonctionnement	<p>Ces actions sont proposées pendant les vacances scolaires et hors périodes de vacances. Inscriptions au préalable au secrétariat ou par internet. Les sorties se déroulent à la journée ou à la demi-journée et en soirées. Les séjours ont une durée de 5 à 8 jours suivant la nature des activités.</p>
Moyens	<p><i>Humain :</i> Nombre d'animateur dans le respect de la loi en fonction de l'âge et du nombre d'enfant. <i>Matériel :</i> minibus, le matériel pédagogique. <i>Locaux :</i> Les différentes structures d'accueil. Les différents prestataires et/ou intervenants</p>
Public concerné	<p>Les 11 – 17 ans mixtes</p>

Identification de l'action	<u>FICHE</u> <u>Local jeunes</u> <u>Accueil à la</u> <u>demi-journée</u>
Objectifs	<p>Investir le temps libre Proposer des activités ludiques dans un espace approprié. Proposer aux adolescents un lieu référent</p>
Fonctionnement les activités proposées	<p>Basé sur le volontariat avec une entrée et sortie libre mais contrôlées par un pointage de présence.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Divers ateliers ludiques ➤ Musique ➤ Films ➤ Soirées anniversaires, films, culinaires, jeux de société
Moyens	<p><i>Humain :</i> Nombre d'animateur dans le respect de la loi en fonction de l'âge et du nombre d'enfant. <i>Matériel :</i> un babyfoot, un billard, une table de tennis, moyens audiovisuel, jeux de société, une kitchenette.</p>
Public concerné	Les 11 – 17 ans mixtes

A la journée (souvent pour des sorties)

Ouverture et accueil à 9h

- ❖ 9h Accueil des jeunes
- ❖ 9h30 Appel et échanges sur le déroulement des activités prévues
- ❖ 9h30 Départ pour la sortie ou l'activité
- ❖ 12h-13h30 Repas en commun (Pique-nique à la charge du jeunes)
- ❖ 13h30-18h30 Activité et/ou retour au Local Jeunes

VI. EVALUATION

Evaluation :

Le projet pédagogique est disponible sur le site internet communal, et consultable sur demande des familles.

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet.

Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure.

Un bilan est établi après chaque vacance scolaire, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Au niveau de l'équipe : en mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques.

Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

Au niveau des jeunes : en incluant un temps d'échange en fin de séance et en fin de séjour organisé l'été, pour connaître leurs ressentis.